

Détection intérieure



158-21X



Conforme à la norme EN 14604 2005
0333-CPD-292046

Détecteur de fumée autonome NFDAAF 10 ans d'autonomie*

Le détecteur de fumée autonome détecte et signale rapidement les feux standards à progression lente. Il analyse l'air ambiant en permanence. Il est adapté à la protection des parties privatives des immeubles ou résidences d'habitation.**

Existe en lot de 3 sous la référence LOT158-21X.



Fonctions

Sécurité domestique

- Conçu pour la protection des personnes et des biens.
- Adapté à la protection des parties privatives des habitations*.

Technologie optique

Le détecteur est équipé d'une chambre optique à effet Tyndall : celle-ci évite les fausses alarmes et confère au détecteur une grande fiabilité et efficacité par auto-adaptation.

Détecteur indépendant doté d'un niveau d'alarme puissant qui permet de réveiller une personne endormie.

Installation facile

- Ergonomie du produit adaptée pour simplicité d'installation et d'utilisation.
- Le détecteur ne nécessite aucun réglage ni aucune programmation.

Test de détection possible à l'aide de la bombe aérosol TESTFUM (vendue séparément).
Sonnerie atténuée du détecteur en cas de test manuel.

Non vulnérable aux perturbations de l'environnement

Témoins de fonctionnement du détecteur

- Par voyants et bips sonores
- Signalisation des anomalies et de l'état du détecteur.
- 3 voyants distincts pour :
 - Fonctionnement
 - Anomalie (chambre, pile)
 - Alerte
- Autotests du détecteur toutes les 10 secondes.

Système d'autocontrôle et de compensation du niveau d'encrassement de la tête de détection avec signalisation sonore locale.

Possibilité d'inhiber volontairement le détecteur pendant 15 min pour prévenir de fausses alarmes en cas d'ambiance poussiéreuse passagère ou fumée volontaire non nuisible.

Report des signalisations sonores de défaut possible.

Autocontrôle de l'état de la pile avec signalisation locale distincte en fin de vie par voyant clignotant et bips sonores.

Durée de vie et autonomie jusqu'à 10 ans

- En usage domestique normal
- Pas besoin de changer la pile jusqu'au remplacement du détecteur de fumée.
- La pile lithium confère au détecteur un fonctionnement continu d'une durée pouvant aller jusqu'à 10 ans.

* L'autonomie est donnée en usage domestique normal suivant les règles définies par le règlement de la marque NF292

** Ne convient pas à la protection des Etablissements Recevant du Public (ERP) ou des Etablissements Recevant des Travailleurs (ERT)

Caractéristiques techniques

158-21X

- Possibilité de verrouiller le détecteur sur son socle de fixation.
- Livré avec socle et fournitures de fixation.
- Touche test externe et bips sonores pour vérification du bon fonctionnement du détecteur.
- Voyants externes pour signalisation du bon fonctionnement, des déclenchements et des anomalies.
- Couverture moyenne : 50 m² (4 m de rayon).
- Buzzer intégré :
 - 85 dB à 3 m en cas de détection,
 - 75 dB à 3 m en cas de test manuel.
- Grille de protection anti-insectes.
- Alimentation par pile lithium non remplaçable 6 V type CR-P2.
- Indice de protection : IP32.
- Dimensions produit (Ø x H) : 127 x 49 mm (avec socle de fixation).
- Poids avec alimentation : 210 g.
- Température de fonctionnement : -10°C à + 55°C.
- Usage intérieur exclusivement.

Recommandations

- L'installation de ce détecteur est conseillée dans les pièces à risques telles que séjours, salle à manger, montée d'escalier, chambres...
- L'installation de ce détecteur est proscrite dans les lieux avec risque de condensation (salle de bain, buanderie...) et où des fumées et poussières peuvent se dégager (cuisine, grenier, garage peu ventilé...).
- Se reporter aux prescriptions et consignes spécifiques de pose formulées dans la notice d'installation accompagnant le produit.



Certificat

Certificate

Détecteurs Avertisseurs Autonomes de fumée

ADMISSION

Numéro du certificat : 076-0/EB du 06/12/2011

Nature et date de la décision
ADMISSION
N° : 076-0/EB du 06/12/2011

La Société : HAGER SECURITY SAS
Rue du Pré de l'Orme
38926 CROLLES CEDEX
France

Date de fin de validité du
05/12/2014

Titulaire numéro : EB

Usine : CROLLES CEDEX - France

est autorisée à apposer la marque NF sur les produits suivants, selon les conditions définies dans le référentiel de certification de l'application NF précisée ci-dessus :

Désignation commerciale : **158-21X**
Marque commerciale : **DAITEM**

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.

Ce certificat atteste :

- que les produits désignés sont certifiés conformes aux normes et spécifications complémentaires tel que spécifié dans le référentiel de certification NF 292 ;
- que le système qualité de la société a été évalué conformément au référentiel de certification NF 292.

Il n'engage en aucun cas AFNOR Certification quant à la conformité réglementaire de l'installation dans laquelle les produits objets de ce certificat seront utilisés.

Caractéristiques certifiées essentielles :

- Ce produit utilise le principe de diffusion ou de transmission de la lumière. Il ne comporte pas de substances radioactives.
- Le DAAF est livré avec une pile (ou batterie), une fiche informative, une notice d'installation et de maintenance claire et explicite.
- Ergonomie validée de manière à limiter les risques de mauvaise utilisation («oubli» de la pile, montage de la pile à l'envers...).
- Le marquage du produit et la documentation accompagnant le produit sont rédigés en français (au minimum).
- Type de montage : **Mural ou plafonnier**
- Source d'alimentation principale : **Interne au dispositif par pile lithium 6 V - 1600 mAh**



Certificat

Certificate

Détecteurs Avertisseurs Autonomes de fumée

ADMISSION

Numéro du certificat : 076-0/EB du 06/12/2011

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| • Autonomie : | 10 ans |
| • Dispositif interconnectable : | NON |
| • Prévu pour installation dans un camping-car : | NON |
| • Raccordement à des dispositifs auxiliaires externes : | NON |
| • Liaison radio : | NON |
| • Indicateur d'alarme individuelle : | OUI |
| • Dispositif de neutralisation d'alarme | OUI |
| • Le producteur du DAAF adhère à un éco-organisme pour l'élimination des déchets et la protection de l'environnement | |
| • Le bénéficiaire de ce certificat met à disposition du consommateur un service d'assistance téléphonique | |

La conformité à l'annexe ZA de la norme NF EN 14604 est attestée par le marquage CE apposé sur le produit conformément à la Directive Produits de Construction (89/106/CEE).

Ce certificat NF est valable jusqu'au 05/12/2014 sous réserve des résultats des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute sanction conformément aux règles générales de la marque NF et au référentiel de certification NF 292.

La Directrice Générale

Florence MEAUX